

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à
M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N°8 — CRR : CONVENTION 24-25 AVEC LE MALANDAIN BALLETT BIARRITZ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Malandain Ballet Biarritz, acteur majeur de la vie artistique locale, est un partenaire de longue date du Conservatoire Maurice Ravel. Pour l'année 2024/2025, cette collaboration vise à promouvoir le développement chorégraphique dans toute sa diversité, en mettant l'accent sur la pédagogie, le spectacle vivant, la création, la transmission du répertoire chorégraphique, le soutien aux danseurs et aux compagnies, ainsi que la mise à disposition des locaux du site de Biarritz.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- Mise à disposition de ressources du ballet : Les élèves du conservatoire et les enseignants auront accès aux ressources du ballet, ce qui leur permettra d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la danse.
- Coopération pédagogique : Des classes ou des élèves seront parrainés par les danseurs de la compagnie, favorisant ainsi les échanges et l'inspiration artistique. De plus, les élèves préprofessionnels auront l'opportunité de participer à des cours dispensés par le ballet.
- Projets partagés : Plusieurs projets collaboratifs seront mis en œuvre, tels que le projet de coopération « Regards croisés », « Nuit des conservatoires », "Échange pédagogique avec l'école de Burgos" et la "Journée partagée au Teatro Eugenia de San Sebastien".
- Spectacle vivant : Des répétitions publiques seront organisées, offrant ainsi aux élèves du conservatoire la possibilité de découvrir les coulisses de la création chorégraphique. Des tarifs préférentiels seront également proposés aux élèves, ainsi qu'aux enseignants du département danse du conservatoire et des établissements scolaires participant au dispositif CHAD durant l'année scolaire.
- Soutien aux professionnels : Les enseignants et les danseurs du territoire bénéficieront d'un entraînement régulier dispensé par le ballet, renforçant ainsi leurs compétences et leur expertise.
- Le conservatoire met à disposition les studios au Malandain Ballet Biarritz contre rémunération à prix coûtant. Ces studios sont utilisés pour les séances de répétitions ainsi que pour accueillir des compagnies en résidence, lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés par le Conservatoire pour ses propres activités.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Malandain Ballet Biarritz. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport

DONT ACTE